

EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS – HORS ALSACE-MOSELLE

Exemple ⁽¹⁾	Prix moyen pratiqué	Base de remboursement (BR)	Remboursement du régime obligatoire (RO)	SOCLE CCN GOLF		OPTION GOLF		SURCOMPLÉMENTAIRE GOLF A +	
				Remboursement de la complémentaire santé	Reste à charge	Remboursement de la complémentaire santé	Reste à charge	Remboursement de la complémentaire santé	Reste à charge
HOSPITALISATION									
• Forfait journalier hospitalier en court séjour	20,00 €	20,00 €	0 €	20,00 €	0 €	20,00 €	0 €	20,00 €	0 €
• Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte ⁽²⁾	355,00 €	271,70 €	247,70 €	107,30 €	0 €	107,30 €	0 €	107,30 €	0 €
• Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte ⁽²⁾	431,00 €	271,70 €	247,70 €	183,30 €	0 €	183,30 €	0 €	183,30 €	0 €
OPTIQUE									
• Équipement optique de classe A (monture + verres) de verres unifocaux les plus fréquents (équipement 100 % santé) ⁽³⁾	125,00 €	37,50 €	22,50 €	102,50 €	0 €	102,50 €	0 €	102,50 €	0 €
• Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux les plus fréquents ⁽⁴⁾	345,00 €	0,15 €	0,09 €	22997 €	114,94 €	29991 €	45,00 €	29991 €	45,00 €
DENTAIRE									
• Détartrage	28,92 €	28,92 €	20,24 €	8,68 €	0 €	8,68 €	0 €	8,68 €	0 €
• Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières pré-molaires (prothèse 100 % santé)	500,00 €	120,00 €	84,00 €	416,00 €	0 €	416,00 €	0 €	416,00 €	0 €
• Couronne céramo-métallique sur deuxièmes pré-molaires (prothèse à honoraires maîtrisés)	538,70 €	120,00 €	84,00 €	454,70 €	0 €	454,70 €	0 €	454,70 €	0 €
• Couronne céramo-métallique sur molaire (prothèse à honoraires libres)	538,70 €	107,50 €	75,25 €	462,25 €	1,20 €	463,45 €	0 €	463,45 €	0 €
AIDES AUDITIVES									
• Aide auditive de classe I par oreille (équipement 100 % santé)	1100,00 €	400,00 €	240,00 €	710,00 €	0 €	710,00 €	0 €	710,00 €	0 €
• Aide auditive de classe II par oreille	1476,00 €	400,00 €	240,00 €	1225,00 €	11,00 €	1236,00 €	0 €	1236,00 €	0 €
SOINS COURANTS⁽⁵⁾									
• Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25,00 €	25,00 €	16,50 €	7,50 €	1,00 €	7,50 €	1,00 €	7,50 €	1,00 €
• Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30,00 €	30,00 €	20,00 €	9,00 €	1,00 €	9,00 €	1,00 €	9,00 €	1,00 €
• Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent de l'OPTAM ou de l'OPTAM-CO)	44,00 €	30,00 €	20,00 €	23,00 €	1,00 €	23,00 €	1,00 €	23,00 €	1,00 €
• Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent de l'OPTAM ou de l'OPTAM-CO)	56,00 €	23,00 €	15,10 €	18,40 €	22,50 €	25,30 €	15,60 €	2990 €	11,00 €

(1) Les calculs réalisés sont effectués au regard des BR, des prix limite de vente et des prix moyens connus à ce jour.

(2) Le remboursement de la complémentaire santé inclut la prise en charge du forfait actes lourds (24 €).

(3) Prix limite de vente pour les verres unifocaux, sphériques les plus fréquents pour des adultes (47,50 €/verre) et une monture (30 €).

(4) Prix moyen national pour les verres unifocaux sphéro-cylindriques les plus fréquents pour des adultes (100 €/verre) et une monture (145 €).

(5) Les montants remboursés indiqués tiennent compte de la participation forfaitaire de 1 € retenue sur chaque consultation ou acte réalisé par un médecin, sauf pour les personnes de moins de 18 ans, les femmes enceintes à partir du 6^{ème} mois de grossesse jusqu'à 12 jours après l'accouchement, les bénéficiaires de la CMU complémentaire, de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) ou de l'aide médicale de l'État (AME).

Les exemples sont établis pour un profil-type : un patient adulte, sans exonération du ticket modérateur, respectant le parcours de soins coordonnés

Ce document est informatif et n'a pas de valeur contractuelle.

EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS – ALSACE-MOSELLE

Exemple ⁽¹⁾	Prix moyen pratiqué	Base de remboursement (BR)	Remboursement du régime obligatoire (RO)	SOCLE CCN GOLF		OPTION GOLF		SURCOMPLÉMENTAIRE GOLF A +	
				Remboursement de la complémentaire santé	Reste à charge	Remboursement de la complémentaire santé	Reste à charge	Remboursement de la complémentaire santé	Reste à charge
HOSPITALISATION									
• Forfait journalier hospitalier en court séjour	20,00 €	20,00 €	20,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
• Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte ⁽²⁾	355,00 €	271,70 €	271,70 €	83,30 €	0 €	83,30 €	0 €	83,30 €	0 €
• Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte ⁽²⁾	431,00 €	271,70 €	271,70 €	159,30 €	0 €	159,30 €	0 €	159,30 €	0 €
OPTIQUE									
• Équipement optique de classe A (monture + verres) de verres unifocaux les plus fréquents (équipement 100 % santé) ⁽³⁾	125,00 €	37,50 €	33,75 €	91,25 €	0 €	91,25 €	0 €	91,25 €	0 €
• Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux les plus fréquents ⁽⁴⁾	345,00 €	0,15 €	0,13 €	22993 €	114,94 €	29987 €	45,00 €	29987 €	45,00 €
DENTAIRE									
• Détartrage	28,92 €	28,92 €	26,03 €	2,89 €	0 €	2,89 €	0 €	2,89 €	0 €
• Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières pré-molaires (prothèse 100 % santé)	500,00 €	120,00 €	108,00 €	392,00 €	0 €	392,00 €	0 €	392,00 €	0 €
• Couronne céramo-métallique sur deuxième pré-molaires (prothèse à honoraires maîtrisés)	538,70 €	120,00 €	108,00 €	430,70 €	0 €	430,70 €	0 €	430,70 €	0 €
• Couronne céramo-métallique sur molaire (prothèse à honoraires libres)	538,70 €	107,50 €	96,75 €	440,75 €	1,20 €	441,95 €	0 €	441,95 €	0 €
AIDES AUDITIVES									
• Aide auditive de classe I par oreille (équipement 100 % santé)	950,00 €	400,00 €	360,00 €	590,00 €	0 €	590,00 €	0 €	590,00 €	0 €
• Aide auditive de classe II par oreille	1 476,00 €	400,00 €	360,00 €	1 116,00 €	0 €	1 116,00 €	0,00 €	1 116,00 €	0 €
SOINS COURANTS⁽⁵⁾									
• Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25,00 €	25,00 €	21,50 €	2,50 €	1,00 €	2,50 €	1,00 €	2,50 €	1,00 €
• Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30,00 €	30,00 €	26,00 €	3,00 €	1,00 €	3,00 €	1,00 €	3,00 €	1,00 €
• Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent de l'OPTAM ou de l'OPTAM-CO)	44,00 €	30,00 €	26,00 €	17,00 €	1,00 €	17,00 €	1,00 €	17,00 €	1,00 €
• Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent de l'OPTAM ou de l'OPTAM-CO)	56,00 €	23,00 €	19,70 €	13,80 €	22,50 €	20,70 €	15,60 €	25,30 €	11,00 €

(1) Les calculs réalisés sont effectués au regard des BR, des prix limite de vente et des prix moyens connus à ce jour.

(2) Le remboursement de la complémentaire santé inclut la prise en charge du forfait actes lourds (24 €).

(3) Prix limite de vente pour les verres unifocaux, sphériques les plus fréquents pour des adultes (47,50 €/verre) et une monture (30 €).

(4) Prix moyen national pour les verres unifocaux sphéro-cylindriques les plus fréquents pour des adultes (100 €/verre) et une monture (145 €).

(5) Les montants remboursés indiqués tiennent compte de la participation forfaitaire de 1 € retenue sur chaque consultation ou acte réalisé par un médecin, sauf pour les personnes de moins de 18 ans, les femmes enceintes à partir du 6^{ème} mois de grossesse jusqu'à 12 jours après l'accouchement, les bénéficiaires de la CMU complémentaire, de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) ou de l'aide médicale de l'État (AME).

Les exemples sont établis pour un profil-type : un patient adulte, sans exonération du ticket modérateur, respectant le parcours de soins coordonnés

Ce document est informatif et n'a pas de valeur contractuelle.



Agrica Prévoyance représente CCPMA PRÉVOYANCE – Institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège se situe 4, place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 – SIRET : 401679840 00033 Membre du GIE AGRICA GESTION – RCS Paris n°493 373 682 – Siège social : 21, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris – Tél. : 01 71 21 00 00 – Fax : 01 71 21 00 01 – www.groupagrico.com

CCMO MUTUELLE – Mutuelle soumise au livre II du Code de la mutualité n° 780 508 073 ó, avenue du Beauvaisis, PAE du Haut-Villé, CS 50993, 60014 Beauvais Cedex